

## AVIS PUBLIC



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 8 juillet 2025, à 19 h, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivante:

- Lot numéro lot 1 451 461 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone C-108, afin de régulariser, pour le bâtiment situé au 7351-7365, rue Jarry Est - l'installation d'une hotte commerciale sur le bâtiment existant, dans la cour latérale gauche, et ce, malgré la ligne 26 du tableau Occupations, constructions, saillies et équipements autorisés pour les familles « commerce », « industrie », « équipement collectif et institutionnel » et « récréatif » de l'article 93 du Règlement concernant le zonage (RCA 40), qui interdit l'installation des équipements et outils essentiels au fonctionnement d'une entreprise dans toutes les cours pour les zones commerciales.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 20 juin 2025.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement